

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 46.- CULTES – Eglise Saint-Roch – Budget 2018 – Modifications budgétaires N° 1 -
Approbation

LE CONSEIL,

Vu les modifications apportées au budget 2018 par le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Roch en sa séance du 17 octobre 2018 parvenues à l'administration communale le 9 novembre 2018;

Vu la décision favorable du 14 octobre 2018 de l'Evêché de Liège, organe représentatif du culte, réceptionnée par nos services le 20 octobre 2018 ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil communal de Theux du 17 décembre 2018 ;

Considérant que cet avis est, dès lors, réputé favorable ;

Vu le rapport du service des Cultes ;

Attendu que, l'intervention communale reste inchangée ;

Vu la Loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu l'article L1321-1, 9° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 13 mars 2014 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et diverses dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

Vu l'avis émis par la Section « Santé-Affaires sociales-Lutte contre la Pauvreté-Egalité des Chances" en sa séance du 17 janvier 2018 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

APPROUVE

Les modifications budgétaires reprises ci-dessous relatives à l'exercice 2018 de la Fabrique d'église Saint-Roch telles qu'établies par le Conseil de Fabrique en date du 17 octobre 2018 :

<u>DEPENSES</u>	Budget initial	MB en plus	MB en moins	Nouveaux montants
D.2-Vin	30,00		30,00	0,00
D.3-Cire, encens, chandelles	200,00		120,00	80,00
D.5-Eclairage, électricité	550,00		80,00	470,00

D.6a-Autres : chauffage	3.500,00		1.400,00	2.100,00
D.6c-Abonnement église Lg	80,00	5,00		85,00
D.10-Matériel nettoyage	250,00		235,00	15,00
D.15-Livres liturgiques	200,00		125,00	75,00
D.27-Entretien, église	2.688,14	2.485,00		5.173,14
D.30-Entretien presbytère	500,00		500,00	0,00
D.35a-Autre : Chauffage	650,00	1.200,00		1.850,00
D.48-Assurance incendie	2.055,00		1.300,00	755,00
D.50f-frais de représentation	0,00	100,00		100,00
Totaux	10.703,14	3.790,00	3.790,00	10.703,14

Cette modification budgétaire n'entraîne aucune modification de l'intervention communale.

La présente délibération sera publiée par voie d'affichage et sera transmise au Conseil de Fabrique de l'église Saint-Roch, au Conseil communal de la Ville de Theux ainsi qu'à l'Evêché de Liège, organe représentatif du culte.

PROJET soumis au Conseil communal